Commune de
La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-533 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
10 bis rue du Parc
Pour livrer du bois

Le Maire de la commune de La Flotte,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

ENTREPRISE COURSOT
Représentée par Mme BOUDET FRANÇOISE
10 bis RUE DU PARC
17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,
Considérant que pour livrer du bois, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 10 bis rue du Parc.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le lundi 23 novembre 2026 de 07h00 à 12h00
La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 10 bis rue du Parc, au droit du chantier, pour livrer du bois par l'entreprise « COURSOT » représentée par Mme Boudet Françoise. Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « COURSOT » représentée par Mme Boudet Françoise.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :
- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- Mme BOUDET FRANÇOISE.

Fait à La Flotte, le 4 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU